

# BYRRH

## VIN TONIQUE et APERITIF

RECOMMANDE AUX FAMILLES VENTE EN 1912: 11.000.000 DE BOUTEILLES  
L. VIOLET. - THUIR, FRANCE

Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

# BYRRH

### La Guerre est déclarée

#### La Bulgarie se décide à commencer les hostilités contre la Serbie.

Dépêche Spéciale à l'Abéille.  
Londres, 3 octobre. — La Bulgarie a formellement déclaré la guerre à la Serbie. Son armée est forte de 300,000 hommes, excellentement disciplinés et équipés.

### LE BULLETIN DU JOUR.

Suite de la 1ère page.

L'expression des journaux allemands, il s'agit d'une marche sur Constantinople, les Français et les Anglais, qui ont, aux Dardanelles, des forces importantes, sont en parfaite posture pour arriver les premiers. L'armée bulgare ne constitue pas, à coup sûr, une quantité négligeable, puisqu'elle comprend un effectif total de 325,000 hommes et 1100 canons. Son intervention ne changera pas l'issue de la guerre. Toutefois, c'est un élément dont il faut tenir compte, et les Alliés sentent à merveille l'urgence de chercher le remède à un état de choses nouveau, qui, pour ne pas diminuer leur confiance dans la victoire finale, ne les mène pas moins de complications susceptibles d'exercer sur les neutres une impression fâcheuse.  
P. H. ERMONT.

### LETTRE D'UN PARISIEN

Suite de la 1ère page

assez de croyance dans ces manifestations pour en plaisanter. En 1866, le grand poète et son ami se promenaient au bord de la mer, quand Victor-Hugo s'arrêta:  
— Vous n'avez rien entendu? demanda-t-il à Paul Meurice.  
— Non.  
— Ni rien senti?  
— Pas davantage.  
— Eh bien, derrière moi, j'ai entendu comme des pas de quelqu'un qui nous aurait suivi et quelque chose m'a frappé sur l'épaule. Je me suis retourné. Nous étions seuls. Ce doit être quelqu'un d'éloigné qui s'en va et qui est venu me dire adieu précipitamment. Ça arrive!  
— Pourvu, ajouta Victor Hugo, qu'il ne soit rien arrivé à l'Académie!  
— Qui vous fait supposer?  
— Et Victor Hugo, qui avait la plaisanterie un peu grosse, d'ajouter:  
— Cet âne, avec ses bons gros yeux, avait l'air d'un candidat qui me demandait ma voix.  
Le soir, à table, on rit beaucoup de la comparaison et puis, le premier courrier arrivant de Paris annonçait la mort du baron de Barante, l'historien de la "Maison de Valois".  
C'était l'époque où Mme de Girardin, qui était venue à Guernsey avec sa table tournante, faisait avec Victor Hugo ses séances de spiritisme jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.  
Ces deux écrivains n'étaient pourtant pas les premiers venus!  
Une quinzaine d'années avant, un romancier qui eut de gros succès, Octave Feuillet, taquinait lui aussi le guéridon et dans une lettre inédite, datée de 1853, qui l'adressait de Saint-Malo à M. Haude, l'auteur du "Roman d'un Jeune Homme Pauvre", écrit qu'il a failli se faire lapider par les gens instruits de Saint-Malo à cause de ses expériences de spiritisme et il ajoute:  
"Je me suis enfermé dans ma famille avec ma foi solitaire et j'ai essayé de me consoler dans l'entretien d'un guéridon qui me semblait d'un naturel compatissant. Ce guéridon consulté par nous dans des expériences à la vérité fort légères et très peu scientifiques, ne nous a donné, je vous le confesse entre nous, qu'une satisfaction médiocre; ses réponses, du moins, étaient bien loin d'avoir l'importance et la lucidité qui caractérisaient celles du mobilier de M. de Sauley."  
Cependant, Octave Feuillet déclare qu'il a vu un guéridon répondre à deux ou trois questions de façon à désespérer toutes nos facultés raisonnantes.  
La dernière vision, le cliché de la religion, le télépathie, le spiritisme sont autant de usages obscurs derrière lesquels il y a peut-être quelque chose, mais qui sont à l'heure actuelle autant d'incertitudes que Camille Flammarion, dans un livre intitulé "Merveilleuses Mystères de l'Inconnu".

### Encore les Zeppelins

#### BOMBARDEMENT AERIEN DE LONDRES PENDANT LA NUIT.

#### Huit personnes tuées, trente-quatre blessées, et forts dégâts matériels.

Dépêche Spéciale à l'Abéille.  
Londres, 14 octobre, 2 h. du matin. — Plusieurs Zeppelins ont survolé Londres la nuit passée, et ont lancé une grande quantité de bombes inflammables sur la ville. Les projectiles ont causé la mort de huit personnes et ont blessé trente-quatre autres.  
Une grande quantité de maisons furent endommagées, et des incendies éclatèrent dans différentes parties de la ville.  
C'est la troisième fois en deux mois que des aéroplanes allemands ont bombardé Londres.

### Vente de la fabrique d'aéroplanes Wright

Dépêche Spéciale à l'Abéille.  
New-York, 13 octobre. — Orville Wright, inventeur du type d'aéroplanes Wright, a vendu aujourd'hui à un syndicat de capitalistes son intérêt dans la "Wright Aeroplane Company". Le chiffre de l'acquisition n'a pas été divulgué. Une nouvelle compagnie sera organisée pour la fabrication d'aéroplanes de tous genres.

### DES CANONS! DES MUNITIONS!

### La faillite des places fortes

S'il est une vérité que la guerre actuelle ait décidément mise en lumière, c'est l'inutilité, je devrais même dire le danger, des places fortes.  
La campagne de Belgique et de France, l'année dernière, nous en avait déjà donné une impression très nette: ni Liège, ni Namur, ni Maubeuge, ni même Anvers, — considéré presque comme inexpugnable, — n'avaient pu résister plus de quelques jours aux coups de l'artillerie allemande.  
Mais s'il avait pu subsister un doute quelconque sur l'impuissance des forteresses, la récente campagne de Pologne l'aurait dissipé. Aucune des places russes, si soigneusement aménagées par nos alliés pour consolider des lignes de défense naturelle, n'a tenu contre les attaques des armées d'invasion. Varsovie, Ivangorod, Novogorod, Ossowitz, Kovno, Brest-Litovsk et Grodno sont tombées l'une après l'autre, malgré d'héroïques résistances. Et si les envahisseurs ont vu leur marche retardée de quelques jours par l'effort nécessaire pour s'en rendre maîtres, les défenseurs ont payé ce léger avantage d'un prix parfois élevé: pour tenir une place forte, avec la volonté de s'opposer à l'avance ennemie, il faut immobiliser une nombreuse garnison et un important matériel; c'est préparer pour le vainqueur un avantageux butin.  
L'expérience nous démontre qu'une ville fortifiée ne peut être efficacement défendue que par une armée qui la couvre, et qui, en avant des ouvrages fixes, établit ses lignes et ses retranchements comme en rase campagne.  
Plus que jamais, on peut dire, à l'heure présente: toute place forte assiégée est prise.  
Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que cette vérité ne s'applique qu'aux places fortes construites à une époque relativement ancienne — comme celles des Russes — et attaquées par une artillerie de siège nettement supérieure, comme celle dont disposent les troupes allemandes. L'exemple de Przemysl est là pour nous prouver le contraire; et déjà la guerre balkanique nous avait démontré que, même les défenses les plus savamment agencées par nos ennemis, passés maîtres dans tous les détails de l'art de la fortification, sont incapables d'arrêter la marche de troupes affirmant leur supériorité sur l'armée de campagne adverse.  
Sans doute, ce résultat est, plus rapide si l'assaillant dispose, comme l'armée allemande, de pièces énormes, lançant à grande distance, en toute sécurité, sur des points repérés d'avance, des obus capables d'écraser les cuirassements bétonnés et les blindages. Przemysl, que les Russes avaient mis des mois à conquérir, leur a été repris en quelques jours.  
Mais même si ces moyens d'exceptionnelle puissance font défaut, le simple investissement détermine inévitablement la chute d'une forte-

### VIOLATIONS DU DROIT DES GENS

#### Les tribunaux d'exception établis par les Allemands en Belgique.

Texte d'une protestation adressée par le Conseil de l'Ordre des Avocats près de la Cour d'Appel de Bruxelles, au baron von Bissing, gouverneur général allemand en Belgique.  
Bruxelles, le 17 février 1915.  
Excellence,  
La Convention de La Haye porte deux signatures augustes: celle de S. M. l'Empereur d'Allemagne et celle de Sa Majesté le Roi des Belges; elle régle entre belligérants les rapports de pouvoir occupant à pays occupé; elle est la loi des parties contractantes; elle est notre sauvegarde. Cette Convention a-t-elle été respectée?  
De multiples réclamations m'ont été adressées en ma qualité de Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, par des compatriotes se plaignant d'abus graves, particulièrement en matière répressive. Je n'ai pas à me faire juge de ces réclamations, mais elles m'ont révélé pas moins une situation dont il n'est plus possible de ne pas se préoccuper. Cette tâche incombe au Barreau.  
Défenseur naturel de l'ordre juridique de la Nation, il se doit à la collectivité; autonome, il peut parler librement. Il limitera son intervention au seul domaine, qui est le sien, le domaine judiciaire.  
A voir les choses dans leur ensemble, sans passion et sans parti-pris, l'homme de loi ne peut pas ne pas reconnaître que tout, dans l'organisation judiciaire allemande en Belgique, est contraire aux principes du Droit.  
Le premier principe de tous, le plus essentiel, sans lequel l'on ne conçoit ni la légitimité ni même la possibilité d'un pouvoir judiciaire, est celui de la publication, c'est-à-dire, la mise à la connaissance du public de tout ce qui est de nature à éclairer sur l'institution du pouvoir établi, les lois de son fonctionnement, sa compétence, les prescriptions qu'il applique et les mesures qui doivent en garantir l'efficacité.  
Avant de commander à un citoyen, il faut que le pouvoir qui commande révèle son existence; avant d'imposer des obligations, il faut qu'il les ait définies; avant de frapper d'une peine un fait punissable, il faut qu'il ait fait connaître juridiquement le fait qu'il punit et la peine dont il le sanctionne. Cela est commandé par le bon sens; cela est conforme au droit des gens; cela est exigé par la Constitution belge, laquelle oblige les pouvoirs occupants au même titre que les pouvoirs nationaux.  
Aux termes de la Constitution, "nul tribunal, nulle juridiction contentieuse ne peut être établie qu'en vertu d'une loi" (art. 94). "Nulle peine ne peut être établie et appliquée qu'en vertu d'une loi" (art. 9). "Aucune loi, aucun arrêté du règlement d'administration générale, provinciale et communale, n'est obligatoire qu'après avoir été publié dans la forme exigée par la loi" (art. 129).  
Contrairement à ces dispositions impératives, le public belge n'a été avisé par aucune publication de l'établissement de tribunaux militaires allemands sur notre sol. Une vague allusion y a été faite, dans une affiche de M. le baron von Luttwitz du mois de septembre 1914; il y est parlé très incidemment d'un tribunal légalement constitué.  
En quoi consiste ce tribunal légalement constitué? Quelle est sa composition? Quelle est sa compétence? Quel est son ressort? Ses sentences sont-elles souveraines ou sont-elles susceptibles de recours? Quels sont ces recours?  
Est-il vrai qu'à côté de ce tribunal "légalement constitué" il en existe d'autres, représentés par des magistrats uniques, amovibles et temporaires; souverains juges du fait, de la procédure, de l'infraction et de la peine; à la fois pouvoir législatif exécutif et judiciaire; aptes à prononcer les peines les plus graves?  
Est-il vrai qu'entre ces deux juridictions, il n'existe aucun lien de démarcation; que pour un même fait le justiciable peut indifféremment avoir à répondre devant chacune d'elles, et qu'ainsi la garantie offerte par l'établissement d'un tribunal légalement constitué, n'est qu'une vaine apparence?  
De tout cela le public ne sait rien. L'avocat lui-même, appelé par sa mission à saisir le public, ne saurait rien dire de précis. Interrogé au sujet des conséquences possibles de son acte ou d'un fait au point de vue de la loi, il ne peut rien dire, si ce n'est qu'il n'y a rien de précis, ni dans les principes ni dans les faits.

### LA CIRCULATION DES AUTOS A BERLIN

D'après le "Lokal Anzeiger", le préfet de police de Berlin vient de prendre des mesures en vue de restreindre la circulation des automobiles dans la capitale. Le but de cette nouvelle mesure est d'économiser l'essence et les pneumatiques. Toutes les autorisations accordées aux automobiles privées seront soumises à une révision. Seuls les particuliers dont la profession exige l'emploi d'une automobile pourront conserver leurs voitures. En aucun cas, ces personnes ne seront autorisées à emmener avec elles des amis ou des parents. Cette interdiction est maintenue même lorsque le propriétaire de l'automobile conduira la voiture. Le nombre des voitures automobiles actuellement dans le district de Berlin est d'environ 3,000 dont 1,400 privées et 600 taxis.

### Automobiles Blindées en Russie.

La semaine dernière ont eu lieu, à Pétrograd, en présence d'un certain nombre de députés, les essais de nouveaux modèles d'automobiles blindées, construites par des ingénieurs russes. Ces automobiles dépassent en puissance et en efficacité tout ce qu'on a fait jusqu'ici dans cette branche. Au cours des expériences, deux membres de la Douma, MM. Tchoukitch et Mikhaïline, ont pris place dans une des automobiles contre laquelle une autre tira avec toutes ses mitrailleuses. Les balles ne firent sur la cuirasse que des éraflures et les députés continuèrent à demander de l'automobile et à louer le constructeur.

### AMUSEMENTS

#### TULANE CE SOIR A 8:15

Matinées 50c à \$1.50. Soirées 50c à \$2.00.  
Prix: Matinées—Mercredi, Jeudi et Samedi.  
Mme PATRICK CAMPBELL  
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Samedi Soirs, Mercredi et Samedi Matinées.  
"PYGMALION"  
Vendredi Soir et Matinée Jeudi.  
"THE SECOND MRS. TANQUERAY"  
La Semaine Prochaine—"The Only Girl"

### AMUSEMENTS

#### CRESCENT CE SOIR A 8

Prix: Matinées 10c, 20c et 50c. Soirées 10c, 20c, 50c, 75c.  
Matinée—Mardi, Jeudi, Samedi.  
Les  
BALDWIN PLAYERS DANS  
"ONE DAY"  
MODERNES ROMEO ET JULIETTE.  
LA SEMAINE PROCHAINE—"DAMAGED GOODS"

### FRANCE, RUSSIE ET SERBIE

Suite de la 1ère page  
jurisconsultes, ni dans sa conscience, les éléments d'une réponse précise. La nécessité d'une publication, légalement organisée, s'impose de façon bien plus impérieuse, quand il s'agit d'infractions ou de peines.  
M. Edgard Loning, professeur de droit public à l'Université de Strasbourg, a dans une étude parue dans la "Revue de Droit public international", pu affirmer que, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, nul n'a été, pendant l'occupation de l'Alsace par les troupes allemandes et avant l'annexion, frappé d'une peine, sans qu'il ait été légalement averti de la peine et de l'infraction.  
Combien d'infractions pourtant, portées à la connaissance du public belge par de simples affiches, sans que ces infractions aient été précisées ou définies dans aucun de leurs éléments constitutifs!  
Combien de faits ont été punis dont le caractère délictueux était ignoré de la population!  
Combien de fois la peine n'a-t-elle pas été annoncée en cette brève formule: "Les coupables seront punis" ou "Je punirai!"  
Cette absence de certitudes n'est pas seulement la négation de tous les principes du droit; elle déroute les esprits et les consciences; elle déroute les imaginations; elle semble être une menace permanente pour tous, et le danger est d'autant plus réel, que ces juridictions n'admettent ni procédure publique, ni procédure contradictoire, que le prévenu ne reçoit aucune communication de son dossier et qu'aucun droit de défense ne lui est assuré.  
C'est la justice sans contrôle, c'est le juge livré à lui-même, c'est-à-dire à ses impressions, à ses préjugés et à son ambiance. C'est le prévenu abandonné dans sa détresse, seul, aux prises avec son adversaire tout-puissant.  
Cette justice sans contrôle, et partant sans garantie, constitue pour nous la plus dangereuse et la plus oppressive des illégalités. Nous ne concevons pas la Justice comme une possibilité juridique ou morale sans la libre défense.  
La libre défense, c'est-à-dire la lumière projetée sur tous les éléments du procès; la conscience publique se faisant entendre, au sein du prétoire; le droit de tout dire, dans les formes, le plus respectueuses et aussi le courage de tout oser, mis au service de l'infirmité, de la Justice et du Droit.  
Elle est l'une des grandes conquêtes de notre histoire intérieure; elle est la pierre d'assise de la liberté individuelle.  
Quels sont vos moyens d'informations?  
En dehors de MM. les judiciaires, la police secrète et les délateurs.  
La police secrète, sans insignes extérieures, se mêlant à la population de la rue, dans les cafés, sur la plateforme des tramways, tendant l'oreille aux conversations, prête à en saisir les secrets, à l'affût non seulement des actes, mais des intentions.  
Les délateurs, la race, dit-on, s'en est multipliée. Que peuvent valoir leurs déclarations inspirées par la haine, la rancune ou la basse cupidité? De pareils auxiliaires ne saurai-

### Opheum

PHONE MAIN 333.  
Prix: Matinées, 2:15.....10c à 50c. Soirées, 8:15.....10c à 75c.  
DOUBLE EN-TÊTE D'AFFICHE  
CRESSY LEW  
DAYNE DOCKSTADER.  
SMITH ET LUTIN.  
WINONA WINTER.  
MAE FRANCIS.  
STANLEY COMEDY CIRCUS.  
FRED ET ALBERT.

### TEMPERATURE

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, La.

Mercredi 13 Octobre 1915.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	71	21
Midi	74	24
3 p. m.	72	20
6 p. m.	72	20

### AUTRICHE, TURQUIE ET ALLEMAGNE

Suite de la 1ère page.  
par nos obus au large d'Anafarta, et immédiatement après un autre torpilleur et deux croiseurs ont officiellement bombardé nos positions. Nous avons explosé une mine près des tranchées ennemies. Plusieurs des occupants de la tranchée ont été tués.  
Des torpilleurs, des monitors et des croiseurs ont bombardé sans résultat nos positions à Ari Burnu.

### LA CIRCULATION DES AUTOS A BERLIN

D'après le "Lokal Anzeiger", le préfet de police de Berlin vient de prendre des mesures en vue de restreindre la circulation des automobiles dans la capitale. Le but de cette nouvelle mesure est d'économiser l'essence et les pneumatiques. Toutes les autorisations accordées aux automobiles privées seront soumises à une révision. Seuls les particuliers dont la profession exige l'emploi d'une automobile pourront conserver leurs voitures. En aucun cas, ces personnes ne seront autorisées à emmener avec elles des amis ou des parents. Cette interdiction est maintenue même lorsque le propriétaire de l'automobile conduira la voiture. Le nombre des voitures automobiles actuellement dans le district de Berlin est d'environ 3,000 dont 1,400 privées et 600 taxis.

### Automobiles Blindées en Russie.

La semaine dernière ont eu lieu, à Pétrograd, en présence d'un certain nombre de députés, les essais de nouveaux modèles d'automobiles blindées, construites par des ingénieurs russes. Ces automobiles dépassent en puissance et en efficacité tout ce qu'on a fait jusqu'ici dans cette branche. Au cours des expériences, deux membres de la Douma, MM. Tchoukitch et Mikhaïline, ont pris place dans une des automobiles contre laquelle une autre tira avec toutes ses mitrailleuses. Les balles ne firent sur la cuirasse que des éraflures et les députés continuèrent à demander de l'automobile et à louer le constructeur.

### VIOLATIONS DU DROIT DES GENS

#### Les tribunaux d'exception établis par les Allemands en Belgique.

Texte d'une protestation adressée par le Conseil de l'Ordre des Avocats près de la Cour d'Appel de Bruxelles, au baron von Bissing, gouverneur général allemand en Belgique.  
Bruxelles, le 17 février 1915.  
Excellence,  
La Convention de La Haye porte deux signatures augustes: celle de S. M. l'Empereur d'Allemagne et celle de Sa Majesté le Roi des Belges; elle régle entre belligérants les rapports de pouvoir occupant à pays occupé; elle est la loi des parties contractantes; elle est notre sauvegarde. Cette Convention a-t-elle été respectée?  
De multiples réclamations m'ont été adressées en ma qualité de Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, par des compatriotes se plaignant d'abus graves, particulièrement en matière répressive. Je n'ai pas à me faire juge de ces réclamations, mais elles m'ont révélé pas moins une situation dont il n'est plus possible de ne pas se préoccuper. Cette tâche incombe au Barreau.  
Défenseur naturel de l'ordre juridique de la Nation, il se doit à la collectivité; autonome, il peut parler librement. Il limitera son intervention au seul domaine, qui est le sien, le domaine judiciaire.  
A voir les choses dans leur ensemble, sans passion et sans parti-pris, l'homme de loi ne peut pas ne pas reconnaître que tout, dans l'organisation judiciaire allemande en Belgique, est contraire aux principes du Droit.  
Le premier principe de tous, le plus essentiel, sans lequel l'on ne conçoit ni la légitimité ni même la possibilité d'un pouvoir judiciaire, est celui de la publication, c'est-à-dire, la mise à la connaissance du public de tout ce qui est de nature à éclairer sur l'institution du pouvoir établi, les lois de son fonctionnement, sa compétence, les prescriptions qu'il applique et les mesures qui doivent en garantir l'efficacité.  
Avant de commander à un citoyen, il faut que le pouvoir qui commande révèle son existence; avant d'imposer des obligations, il faut qu'il les ait définies; avant de frapper d'une peine un fait punissable, il faut qu'il ait fait connaître juridiquement le fait qu'il punit et la peine dont il le sanctionne. Cela est commandé par le bon sens; cela est conforme au droit des gens; cela est exigé par la Constitution belge, laquelle oblige les pouvoirs occupants au même titre que les pouvoirs nationaux.  
Aux termes de la Constitution, "nul tribunal, nulle juridiction contentieuse ne peut être établie qu'en vertu d'une loi" (art. 94). "Nulle peine ne peut être établie et appliquée qu'en vertu d'une loi" (art. 9). "Aucune loi, aucun arrêté du règlement d'administration générale, provinciale et communale, n'est obligatoire qu'après avoir été publié dans la forme exigée par la loi" (art. 129).  
Contrairement à ces dispositions impératives, le public belge n'a été avisé par aucune publication de l'établissement de tribunaux militaires allemands sur notre sol. Une vague allusion y a été faite, dans une affiche de M. le baron von Luttwitz du mois de septembre 1914; il y est parlé très incidemment d'un tribunal légalement constitué.  
En quoi consiste ce tribunal légalement constitué? Quelle est sa composition? Quelle est sa compétence? Quel est son ressort? Ses sentences sont-elles souveraines ou sont-elles susceptibles de recours? Quels sont ces recours?  
Est-il vrai qu'à côté de ce tribunal "légalement constitué" il en existe d'autres, représentés par des magistrats uniques, amovibles et temporaires; souverains juges du fait, de la procédure, de l'infraction et de la peine; à la fois pouvoir législatif exécutif et judiciaire; aptes à prononcer les peines les plus graves?  
Est-il vrai qu'entre ces deux juridictions, il n'existe aucun lien de démarcation; que pour un même fait le justiciable peut indifféremment avoir à répondre devant chacune d'elles, et qu'ainsi la garantie offerte par l'établissement d'un tribunal légalement constitué, n'est qu'une vaine apparence?  
De tout cela le public ne sait rien. L'avocat lui-même, appelé par sa mission à saisir le public, ne saurait rien dire de précis. Interrogé au sujet des conséquences possibles de son acte ou d'un fait au point de vue de la loi, il ne peut rien dire, si ce n'est qu'il n'y a rien de précis, ni dans les principes ni dans les faits.

### LA CIRCULATION DES AUTOS A BERLIN

D'après le "Lokal Anzeiger", le préfet de police de Berlin vient de prendre des mesures en vue de restreindre la circulation des automobiles dans la capitale. Le but de cette nouvelle mesure est d'économiser l'essence et les pneumatiques. Toutes les autorisations accordées aux automobiles privées seront soumises à une révision. Seuls les particuliers dont la profession exige l'emploi d'une automobile pourront conserver leurs voitures. En aucun cas, ces personnes ne seront autorisées à emmener avec elles des amis ou des parents. Cette interdiction est maintenue même lorsque le propriétaire de l'automobile conduira la voiture. Le nombre des voitures automobiles actuellement dans le district de Berlin est d'environ 3,000 dont 1,400 privées et 600 taxis.

### Automobiles Blindées en Russie.

La semaine dernière ont eu lieu, à Pétrograd, en présence d'un certain nombre de députés, les essais de nouveaux modèles d'automobiles blindées, construites par des ingénieurs russes. Ces automobiles dépassent en puissance et en efficacité tout ce qu'on a fait jusqu'ici dans cette branche. Au cours des expériences, deux membres de la Douma, MM. Tchoukitch et Mikhaïline, ont pris place dans une des automobiles contre laquelle une autre tira avec toutes ses mitrailleuses. Les balles ne firent sur la cuirasse que des éraflures et les députés continuèrent à demander de l'automobile et à louer le constructeur.

### VIOLATIONS DU DROIT DES GENS

#### Les tribunaux d'exception établis par les Allemands en Belgique.

Texte d'une protestation adressée par le Conseil de l'Ordre des Avocats près de la Cour d'Appel de Bruxelles, au baron von Bissing, gouverneur général allemand en Belgique.  
Bruxelles, le 17 février 1915.  
Excellence,  
La Convention de La Haye porte deux signatures augustes: celle de S. M. l'Empereur d'Allemagne et celle de Sa Majesté le Roi des Belges; elle régle entre belligérants les rapports de pouvoir occupant à pays occupé; elle est la loi des parties contractantes; elle est notre sauvegarde. Cette Convention a-t-elle été respectée?  
De multiples réclamations m'ont été adressées en ma qualité de Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, par des compatriotes se plaignant d'abus graves, particulièrement en matière répressive. Je n'ai pas à me faire juge de ces réclamations, mais elles m'ont révélé pas moins une situation dont il n'est plus possible de ne pas se préoccuper. Cette tâche incombe au Barreau.  
Défenseur naturel de l'ordre juridique de la Nation, il se doit à la collectivité; autonome, il peut parler librement. Il limitera son intervention au seul domaine, qui est le sien, le domaine judiciaire.  
A voir les choses dans leur ensemble, sans passion et sans parti-pris, l'homme de loi ne peut pas ne pas reconnaître que tout, dans l'organisation judiciaire allemande en Belgique, est contraire aux principes du Droit.  
Le premier principe de tous, le plus essentiel, sans lequel l'on ne conçoit ni la légitimité ni même la possibilité d'un pouvoir judiciaire, est celui de la publication, c'est-à-dire, la mise à la connaissance du public de tout ce qui est de nature à éclairer sur l'institution du pouvoir établi, les lois de son fonctionnement, sa compétence, les prescriptions qu'il applique et les mesures qui doivent en garantir l'efficacité.  
Avant de commander à un citoyen, il faut que le pouvoir qui commande révèle son existence; avant d'imposer des obligations, il faut qu'il les ait définies; avant de frapper d'une peine un fait punissable, il faut qu'il ait fait connaître juridiquement le fait qu'il punit et la peine dont il le sanctionne. Cela est commandé par le bon sens; cela est conforme au droit des gens; cela est exigé par la Constitution belge, laquelle oblige les pouvoirs occupants au même titre que les pouvoirs nationaux.  
Aux termes de la Constitution, "nul tribunal, nulle juridiction contentieuse ne peut être établie qu'en vertu d'une loi" (art. 94). "Nulle peine ne peut être établie et appliquée qu'en vertu d'une loi" (art. 9). "Aucune loi, aucun arrêté du règlement d'administration générale, provinciale et communale, n'est obligatoire qu'après avoir été publié dans la forme exigée par la loi" (art. 129).  
Contrairement à ces dispositions impératives, le public belge n'a été avisé par aucune publication de l'établissement de tribunaux militaires allemands sur notre sol. Une vague allusion y a été faite, dans une affiche de M. le baron von Luttwitz du mois de septembre 1914; il y est parlé très incidemment d'un tribunal légalement constitué.  
En quoi consiste ce tribunal légalement constitué? Quelle est sa composition? Quelle est sa compétence? Quel est son ressort? Ses sentences sont-elles souveraines ou sont-elles susceptibles de recours? Quels sont ces recours?  
Est-il vrai qu'à côté de ce tribunal "légalement constitué" il en existe d'autres, représentés par des magistrats uniques, amovibles et temporaires; souverains juges du fait, de la procédure, de l'infraction et de la peine; à la fois pouvoir législatif exécutif et judiciaire; aptes à prononcer les peines les plus graves?  
Est-il vrai qu'entre ces deux juridictions, il n'existe aucun lien de démarcation; que pour un même fait le justiciable peut indifféremment avoir à répondre devant chacune d'elles, et qu'ainsi la garantie offerte par l'établissement d'un tribunal légalement constitué, n'est qu'une vaine apparence?  
De tout cela le public ne sait rien. L'avocat lui-même, appelé par sa mission à saisir le public, ne saurait rien dire de précis. Interrogé au sujet des conséquences possibles de son acte ou d'un fait au point de vue de la loi, il ne peut rien dire, si ce n'est qu'il n'y a rien de précis, ni dans les principes ni dans les faits.

### LA CIRCULATION DES AUTOS A BERLIN

D'après le "Lokal Anzeiger", le préfet de police de Berlin vient de prendre des mesures en vue de restreindre la circulation des automobiles dans la capitale. Le but de cette nouvelle mesure est d'économiser l'essence et les pneumatiques. Toutes les autorisations accordées aux automobiles privées seront soumises à une révision. Seuls les particuliers dont la profession exige l'emploi d'une automobile pourront conserver leurs voitures. En aucun cas, ces personnes ne seront autorisées à emmener avec elles des amis ou des parents. Cette interdiction est maintenue même lorsque le propriétaire de l'automobile conduira la voiture. Le nombre des voitures automobiles actuellement dans le district de Berlin est d'environ 3,000 dont 1,400 privées et 600 taxis.

### TEMPERATURE

Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, La.

Mercredi 13 Octobre 1915.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	71	21
Midi	74	24
3 p. m.	72	20
6 p. m.	72	20

### AUTRICHE, TURQUIE ET ALLEMAGNE

Suite de la 1ère page.  
par nos obus au large d'Anafarta, et immédiatement après un autre torpilleur et deux croiseurs ont officiellement bombardé nos positions. Nous avons explosé une mine près des tranchées ennemies. Plusieurs des occupants de la tranchée ont été tués.  
Des torpilleurs, des monitors et des croiseurs ont bombardé sans résultat nos positions à Ari Burnu.

### D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.  
Vêtements confectionnés, Chapéaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants.  
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Cadeaux des Russes Doublaï et Sébastopol, à deux fois le prix de la rue du Canal, 2ème District.  
AU TRAVAIL POUR LES BLESSES MILITAIRES—FABRIQUE N° 7.

### F. A. BRONDEL

MONDRIAN DIRECT  
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER  
313 RUE ROYALE 313  
ALLEGREMENT ET FACILEMENT EN TOUT GENRE  
La seule horlogerie de l'Est de la Nouvelle-Orléans.  
Venez visiter notre magasin pour vous-même ou les prix de nos marchandises sont réduits à toute occasion.  
Les ordres de la Nouvelle-Orléans, La.  
PHONE MAIN 488.